

## DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf du mois de mars à neuf heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le vingt-deux mars deux mil vingt-trois.

**Présents :** Jacques BALOUP - Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - Patrick BUTTNER - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Jean DESNOYERS - Grégory DORTE - Jean-Michel DUBOIS (suppléant de Véronique MAISON) - Emmanuel DUCHE - Guillaume DUMAY - Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Jacky GUYON - Bernard HARCHEN - Jean-Luc KLEIN - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Gérard MICHAUT - Joël NAIN - Michel PAPINAUD - Denis POUILLOT - Sylvain QUOIRIN - Hervé RATON - Chantal ROYER - Sylvain SABARD - Richard ZEIGER

**Absents :** Daniel ALLANIC - Patrice CHASSERY - Jérôme DELAVault - Frédéric GUEGUEN - Jorge GUILHOTO - Didier IDES - Michaël LAVENTUREUX - Philippe LENOIR - Lionel MION - Patrick OFFREDI - Michel PANNETIER - Jean-Luc PREVOST - Sébastien SABOURIN - Gilles SACKPEPEY

**Pouvoirs :** Daniel ALLANIC donne pouvoir à Jacques BALOUP  
Jean-Luc PREVOST donne pouvoir à Rémi GAUTHERON

**Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Richard ZEIGER**

Nombre de Membres en exercice :	46
Nombre de Membres présents :	32
Nombre de suffrages exprimés :	34
Votes Pour :	34
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	-

### N° 20/2023

**Objet : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 332-23 1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service technique du SDEY ;

Le Président propose à l'assemblée :

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période du 13 au 31 mai 2023.

Cet agent assurera l'emploi d'Assistante Ressources Humaines.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelle de rémunération du grade d'adjoint administratif principal 2ème classe (catégorie C) (indice brut de rémunération 376) (indice majoré 352), la rémunération définitive étant laissée à l'appréciation du Président, en fonction du niveau de diplôme et de l'expérience de l'intéressé.

**Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :**

- **Approuve** la proposition du Président et CREE l'emploi non permanent correspondant ;
- **Autorise** le Président à recruter un agent contractuel pour pourvoir l'emploi dans les conditions énoncées ci-avant ;
- **Inscrit** au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré en séance

Le 29 mars 2023

Le Président

Jean-Noël LOURY